

# **Rapport d'activité 2017 de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen**

L'exercice 2017 a été marqué par la fin de la gestion de la chute brutale du cours de l'or survenue en 2013 (-35% en un mois). Suite à cette baisse, nous avons demandé aux clients de procéder à des remboursements partiels de capital. Dans ce contexte, l'encours des prêts sur gages a fortement diminué à partir de 2014 puis dans une moindre mesure en 2015 et 2016. Cette politique d'ajustement est maintenant terminée et l'encours rouennais est reparti légèrement à la hausse, notamment depuis le 2<sup>e</sup> semestre.

Par ailleurs, le développement d'une agence sur Caen, à partir du 17 février 2014, a assuré un relais de croissance majeur dont le développement se poursuit.

Au final, les comptes 2017 présentent un résultat d'équilibre (+0,7k€) qui traduit le creux d'encours constaté fin 2016-début 2017 face un contexte d'augmentation des charges de structure et de revalorisations des carrières des agents publics.

## **Faits marquants de l'exercice 2017**

- Hors lancement de l'agence de Caen, le niveau d'activité s'est maintenu au niveau des 3 années précédentes, qui étaient très inférieures à ce que l'on a connu en 2012.
- Après une poussée au début de l'année 2017 (38€/gramme), le cours de l'or a fluctué tout au long de l'année dans une fourchette de prix comprise entre 34€/gramme et 36€/gramme, pour finir l'année 2017 à 34,8 €/gramme.
- Le développement de l'agence de CAEN s'est poursuivi en partenariat avec la Mairie de Caen. Le développement de l'agence est conforme au plan de développement. L'encours est passé de 425k€ au 31/12/2016 à 555k€ au 31/12/2017.
- Les prospections au Havre se sont poursuivies en vue de l'implantation d'une agence de prêts sur gages. L'acquisition d'un premier local commercial initialement envisagée n'a finalement pas abouti. Cependant, un compromis de vente a été signé en décembre 2017 pour l'acquisition d'un immeuble comprenant une ancienne agence bancaire et des logements locatifs.

## **Les perspectives en 2018**

L'acte d'achat définitif de l'immeuble au Havre a été signé le 29 mars 2018. Les travaux d'aménagement de la future agence doivent être instruits et lancés pour permettre une ouverture en fin d'année 2018.

## **Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de ce rapport**

NEANT

# 1. Chiffres clés de l'activité 2017

## 1.1 Contexte général

### Evolution du taux d'usure

L'environnement de taux d'intérêt bas voire négatifs a tiré les taux d'usure à la baisse, notamment pour les prêts supérieurs à 6000€. Aussi, le CMR a modifié le taux pratiqué pour cette catégorie de prêts à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

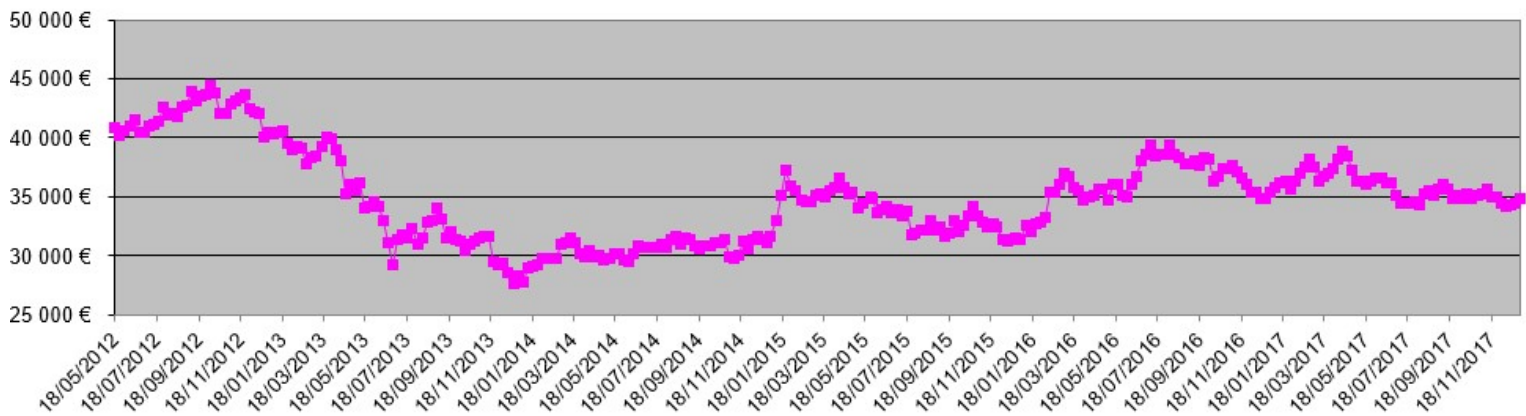
2017 : Taux d'usure applicables au cours du trimestre/Taux Annuel Effectif Global du CMR

	2017				
	4e T 2016	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
<b>Usure</b>					
Prêts <= 3.000 €	20,01%	19,96%	20,27%	20,60%	20,75%
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	12,99%	13,25%	13,33%	13,12%	12,99%
Prêts > 6000 €	6,95%	6,65%	6,59%	6,40%	6,08%
<b>TAEG CCMR</b>					
Prêts <= 1.524 €	14,49%	14,49%	14,49%	14,49%	14,49%
Prêts > 1524 € et <= 3.000 €	11,30%	11,30%	11,30%	11,30%	11,30%
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	8,16%	8,16%	8,16%	8,16%	8,16%
Prêts > 6000 €	6,09%	6,09%	6,09%	6,09%	6,07%
<b>Ecart</b>					
Prêts <= 1.524 €	5,52	5,47	5,78	6,11	6,26
Prêts > 1524 € et <= 3.000 €	8,71	8,66	8,97	9,30	9,45
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	4,83	5,09	5,17	4,96	4,83
Prêts > 6000 €	0,86	0,56	0,50	0,31	0,01

Le taux moyen attendu au regard du stock est de 11,43%. Si tous les clients acceptaient de regrouper leurs contrats pour minimiser les frais, le taux serait de 10,42%. La direction refuse les sursis lorsque les clients refusent de regrouper les contrats.

## Evolution du cours de l'or (Mai 2012 à Décembre 2017)

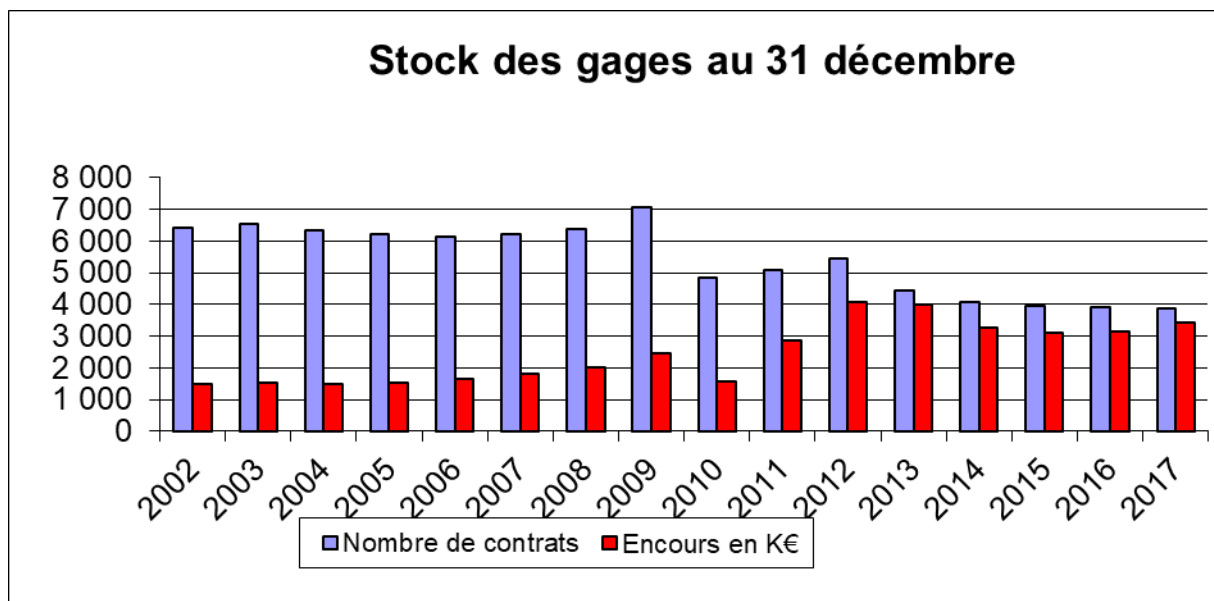
**Cours Lingot €**

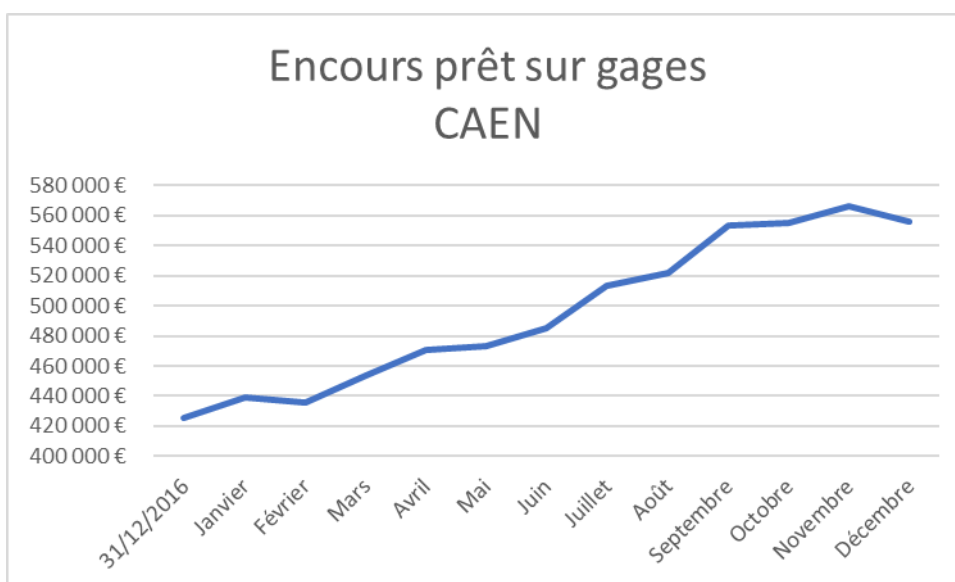
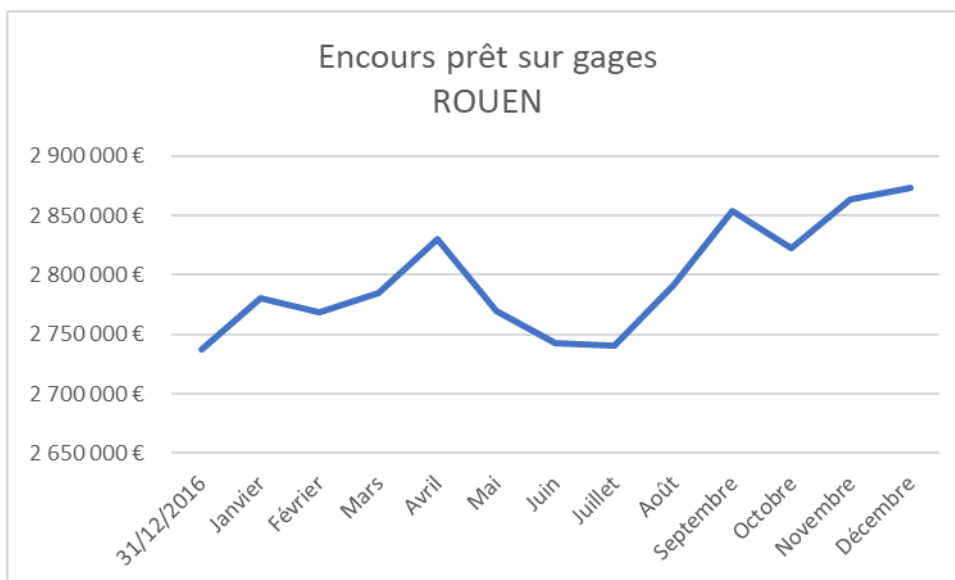


### 1.2 Activité commerciale

Les chiffres clés de l'activité de prêts sur gages sont synthétisés pour chaque site en date du 31/12/2017 dans le tableau et graphiques ci-dessous :

Site	Encours	Nombre contrats	Nombre de clients	Contrat moyen	Nombre opérations
ROUEN	2874 k€	3198	2017	899 €	7109
<i>(31/12/2016)</i>	<i>(2738 k€)</i>	<i>(3303)</i>	<i>(2067)</i>	<i>(828 €)</i>	<i>(7639)</i>
CAEN	556 k€	671	464	829 €	1517
<i>(31/12/2016)</i>	<i>(425 k€)</i>	<i>(613)</i>	<i>(433)</i>	<i>(693 €)</i>	<i>(1384)</i>
TOTAL	3430 k€	3869	2484	886 €	8626
<i>(31/12/2016)</i>	<i>(3163 k€)</i>	<i>(3916)</i>	<i>(2500)</i>	<i>(808 €)</i>	<i>(9023)</i>





### 1.3 Point Mort de la structure

Les points morts (PM) définissent des niveaux d'activité qui permettent selon les cas :

- D'équilibrer les comptes (résultat =0) – PM comptable
- D'avoir un niveau de rentabilité permettant de maintenir la valeur des fonds propres (résultat = fonds propres \* inflation) – PM économique
- De rémunérer les fonds propres au coût du risque, seuil de la création de valeur (résultat = fonds propres \* rentabilité exigée en fonction du risque) – PM Financier

Le taux moyen attendu au regard du portefeuille au 31/12/2017 est de 11,43% (alors qu'il était de 11,80% au 31/12/16), l'inflation de 1% (contre 0,2% en 2016) et en prenant un taux de prime de risque de 3,5%.

Nos charges récurrentes après ouverture de l'agence de Caen sont de 484 k€ en 2017 (environ 473 k€ en 2016).

Au 31/12/2017, les fonds propres étaient de 4271 k€.

Hors effet des ventes :

- le point mort comptable est de 4234 k€ (contre 4008 k€ en 2016).
- le point mort économique est de 4608 k€ (contre 4079 k€ en 2016)
- le point mort financier est de 5916 k€ (contre 5325 k€ en 2016)

L'encours du CMR étant à 3429 k€, nous nous situons en dessous du point mort comptable ce qui montre l'importance pour le CMR de réussir le développement sur Caen ainsi qu'au Havre. Ce sont les ventes qui permettent d'équilibrer le compte de résultat.

Lorsque l'on intègre un niveau de vente à 5%, on peut estimer un niveau de produit récurrent d'environ 43 k€, ce qui réduit chaque PM de 376 k€ (ce qui reviendrait à admettre que la vente est un second métier du CMR et non plus un sinistre).

Dans le précédent rapport 2012, nous écrivions « il faut nuancer ce résultat car l'étude des contrats par client permet de montrer que si les clients regroupaient leurs contrats pour minimiser les intérêts à payer, le taux moyen serait d'environ 10,5% (pour rappel, la Direction a incité les clients à regrouper leurs contrats) ». L'action de la direction a permis de nous affranchir du risque de voir les clients nous mettre en cause pour défaut de conseil, mais la conséquence a été de fortement augmenter les points morts. Cette politique est toujours d'actualité, voir renforcée par les refus de sursis en cas de non regroupement.

## 1.4 Contentieux

Le volet contentieux de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen a été marqué par :

- contentieux relatifs au vol à main armée de 2010

Un contentieux ouvert en 2016 a fait l'objet d'un désistement de la part du plaignant. Par ailleurs, 11 dossiers ouverts en 2015 et 2016 ont été radiés par le Tribunal d'Instance en octobre 2017 faute de dépôt des conclusions par la partie adverse.

- contentieux avec un ancien commissaire-priseur

Un titre de recette exécutoire avait été émis en 2011 à l'encontre d'un ancien commissaire-priseur afin de recouvrer une créance consécutive à la vente aux enchères de gages provenant de contrats échus. Etant donné le caractère contentieux de la créance, le titre de recette avait fait l'objet de dépréciation.

Le commissaire-priseur refuse de payer la créance et a contesté le commandement de payer devant le Tribunal Administratif de Rouen. Le dossier a été plaidé fin 2013. Nous avons obtenu gain de cause en première instance. Un pourvoi en appel a été formé dans les délais par la partie adverse.

La Cour d'Appel Administrative a renvoyé le dossier devant le Tribunal des Conflits. Le tribunal des conflits a validé notre position et renvoyé le dossier devant la cour d'appel qui a jugé à notre défaveur.

Nous avons donc saisi le Conseil d'Etat pour annuler l'arrêt d'appel. Le Conseil d'Etat a finalement cassé l'arrêt d'appel en nous donnant raison. Le dossier est donc renvoyé devant la Cour d'Appel Administrative qui devra statuer courant 2018.

- contentieux avec M. Letailleur

Les différentes condamnations de M. Letailleur au titre de l'article 700 n'ont toujours pas été recouvrées. La saisie des parts sociales et des titres de participation de M Letailleur dans différentes structures a été réalisée. La procédure de saisie a été validée malgré les recours judiciaires introduits par M. Letailleur. La vente des parts sociales et titres de participation doit maintenant être effectuée afin de permettre de solder notre créance.

## **2. Résultats financiers de l'exercice 2017**

Les recettes 2017 s'élèvent à 532 761,78 € (contre 573 035,40 € en 2016).

Les dépenses 2017 s'élèvent à 531 999,07 € (contre 552 282,50 € en 2016).

Il apparaît donc un excédent de 762,71 € sur la section (contre 20 752,90 € en 2016).

Il sera proposé aux membres du COS d'affecter ce résultat aux excédents capitalisés du CMR.

### **2.1 Section d'exploitation**

#### **2.1.1 Dépenses d'exploitation**

Structurellement, les frais de personnel et des dotations aux amortissements constituent la majeure partie des dépenses d'exploitation ordinaires.

#### **Les frais de personnel et assimilé**

La rémunération du personnel et les charges sociales s'élèvent à 265 205,15 € (252 125,04 € en 2016).

Cette augmentation s'explique par plusieurs facteurs liés :

- la revalorisation générale des carrières de la fonction publique
- l'augmentation du point d'indice servant de base de calcul des salaires de la fonction publique
- les avancements naturels des carrières des agents du CMR liés à leur ancienneté

Ratio charges de personnel et assimilé / Produit Net Bancaire

<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
57,37%	55,32%	49,63%	44,40%	42,51%	40,52%	50,68%

### Dotation aux amortissements

Les amortissements s'élèvent à 48 168,30 € (42 910,76 € en 2016). La hausse s'explique par l'amortissement de la caisse automatique installée à Rouen en avril 2017.

Ratio dotations aux amortissements courants / Produit Net Bancaire

2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
10,42%	9,42%	10,92%	9,07%	7,17%	6,24%	8,46%

### Dépréciations pour créances douteuses

Conformément aux recommandations de l'ACP et au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, des dépréciations pour encours « douteux » et contagion ont été effectuées.

Un contrat est considéré comme douteux dès qu'il présente un retard de paiement. **Cette définition très rigoureuse permet à la Caisse de Crédit Municipal de prévenir tout durcissement de la réglementation.** Par ailleurs, cet indicateur permettra au COS d'avoir un indicateur avancé de possibles difficultés lors de la mise en œuvre de la garantie du commissaire priseur. Pour ces contrats, les intérêts attendus sont dépréciés.

Tout dossier client basculant dans la rubrique « clients douteux » emporte contagion à l'ensemble des dossiers ouverts au nom du client. Les intérêts impayés sur ces dossiers font l'objet d'une dépréciation à 100% pour se conformer à la réglementation bancaire. Une dépréciation complémentaire est également appréciée par le CMR en tant que de besoin.

Par ailleurs, une dépréciation du capital prêté est comptabilisée pour tous les contrats dans ce cas de figure (douteux et contagion) selon le taux moyen des déficits sur vente aux enchères observé lors des ventes réalisées dans les trois années précédentes. Au 31/12/2017, le taux de dépréciation s'élevait à 4,94% (contre 5,31% au 31/12/2016).

Au regard des principes précédemment décrits, la situation arrêtée au 31/12/2017 fait apparaître une hausse de dépréciation de 5 049,36 €.

La dépréciation ainsi constituée correspond au montant maximum que le CMR aurait à couvrir si le commissaire priseur ne respectait plus ses engagements et si tous les lots faisaient l'objet d'un déficit lors des prochaines ventes.

Pour rappel, jusqu'en 2014, l'intégralité des déficits a été prise en charge par le commissaire-priseur au titre de sa responsabilité financière.

Toutefois, étant donné le risque de déficit lors des ventes de gages de faible valeur, Me Bisman a indiqué qu'il ne souhaitait plus engager au même niveau son expertise. L'accord suivant a été trouvé : le CMR renonce au recouvrement des frais de vente en cas de déficit sur des lots dont la valeur d'expertise est inférieure à 250 €.

### Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Le CMR a constitué un FRBG conformément à la réglementation bancaire (CRB 90-02). La dotation du FRBG a été maintenue à son niveau du 31/12/2016, soit un total de 135 045,23 €.

### Impôt sur les sociétés

L'exercice 2017 fait apparaître un résultat fiscal négatif : -9 974,54 €. Le CMR n'est donc pas redevable de l'Impôt sur les Sociétés au titre de l'exercice 2017.

### 2.1.2 Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont composées principalement des intérêts des gages corporels et des intérêts des fonds propres placés.

#### Les produits liés aux gages corporels

Les intérêts générés par les prêts sur gages ont généré en 2017 une recette de 412 052,99 € (398 422,79 € en 2016) soit une hausse de 3,4% traduisant le rebond de l'encours au 2<sup>e</sup> semestre 2017.

Les droits sur adjudications versés par le commissaire-priseur au CMR à l'occasion des ventes aux enchères judiciaires des gages s'élèvent à 18 696,01 € (20 661,92 € en 2016).

Les produits accessoires représentent un montant de 22 322,71 € en 2017 (25 458,01 € en 2016).

#### Les revenus locatifs

Le CMR est propriétaire de 3 places de parking dans la résidence « Le Cadran » à Rouen. Une place est attribuée à un agent du CMR et les deux autres sont louées par des particuliers. Ces locations ont généré en 2017 des produits à hauteur de 2 511,90 € (2 492,02 € en 2016).

#### Les produits accessoires

Le partenariat avec la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux se poursuit. Les recettes générées par ce partenariat se sont élevées à 1954 € pour 2017 (1792 € en 2016).

#### Les intérêts des fonds placés

Les excédents de liquidité du CMR sont placés sur des comptes à terme dont les échéances sont comprises entre 3 mois et 3 ans.

Les placements ont ainsi rapporté 12 591,04 € en 2017 contre 22 477,79 € en 2016.

L'arrivée à échéance en 2017 des placements dont les taux étaient très attractifs a réduit mécaniquement les produits obtenus du fait du faible taux d'intérêt des fonds nouvellement placés.



### Reprises de dépréciations

Le dernier dossier encore en cours, déclassé comme créance compromise et qui avait été déprécié en totalité, a été régularisé en 2017. Le solde de la dépréciation initialement constituée a été repris, soit un produit de 13 238,61 €.

Aucune perte n'a été supportée par le CMR. Le traitement social de ce type de dossier nous a donc permis d'aider des clients tout en évitant des pertes potentielles pour le CMR.

### 2.1.3 Indicateurs de gestion

- Ratio de solvabilité

(valeur minimale exigée : 8 %)

2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
100,46%	98,97%	95,00%	86,61%	92,51%	88,44%	126,09%

Compte tenu du niveau élevé de ses fonds propres, de la structure de son bilan et de ses activités, le CMR respecte largement le ratio de solvabilité.

- Coefficient de liquidité

En 2012, le Crédit Municipal de Rouen a eu recours à l'emprunt à hauteur d'un million d'euros pour refinancer les prêts sur gages octroyés.

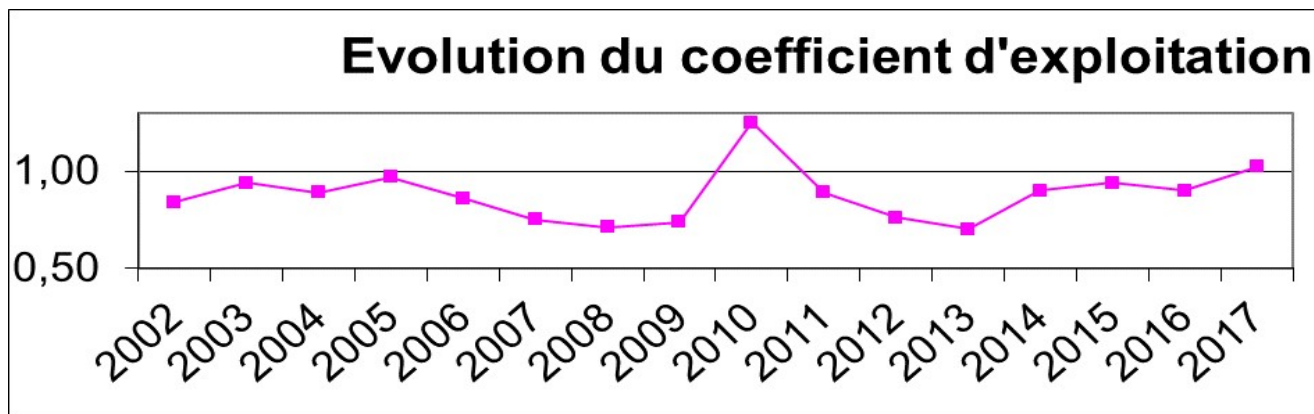
Ces emprunts étant mobilisés sur 5 ans, le CMR est concerné par le risque de liquidité à chaque échéance de remboursement, c'est-à-dire aux mois de juillet et novembre de chaque année.

La bonne gestion des échéances depuis 2013 a toujours permis de respecter la réglementation sur le ratio de liquidité. Les emprunts effectués ont été remboursés en totalité en 2017.

- Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation, indicateur synthétique d'efficacité rapportant les frais généraux et les dotations aux amortissements au Produit Net Bancaire, s'établit pour 2017 à 102% (90% en 2016).

Pour rappel, le coefficient d'exploitation 2016 avait été fortement impacté par un produit non récurrent (remboursement de 82 k€ par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution suite à une révision du calcul des contributions dues par le CMR). En l'absence de ce produit, le coefficient d'exploitation aurait été égal à 105%, en raison des coûts de lancement de l'agence de Caen et de la baisse de l'encours consécutive à la baisse importante de la valeur de l'or observée depuis 2013 par rapport aux valeurs record de 2012.



- PNB par agent (présent au 31/12 et en milliers d'euros)

2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
73,37	73,51	76,01	80,44	97,45	104,15	86,50

- Dettes envers les fournisseurs

La ventilation des dettes fournisseurs par échéance au 31/12/2017 est la suivante :

En milliers d'euros

	Echues	Échéance < 31/01/N+1	Échéance < 28/02/N+1	Échéance < 31/03/N+1
Solde au 31/12/2017 : 20	0	6	14	0

Le délai moyen de règlement des factures fournisseurs est d'environ 39 jours (34 jours en 2016).

- Créances clients

La ventilation par échéance des créances clients échues au 31/12/2017 est la suivante :

En milliers d'euros

	Echues depuis 1 mois	Echues depuis 2 mois	Echues depuis 3 mois	Echues depuis + de 3 mois
Total créances litigieuses échues au 31/12/2017 : 22	0	0	0	22 (5% du CA 2017)

Par ailleurs, la ventilation des prêts sur gages échus au 31/12/2017 est la suivante :

En milliers  
d'euros

	Echus depuis 1 mois	Echus depuis 2 mois	Echus depuis 3 mois	Echus depuis + de 3 mois
Total prêts sur gages échus au 31/12/2017: 406	252	47	60	47

## 2.2 Section de dotation

La section de dotation est composée à l'actif des immobilisations (corporelles, incorporelles, financières) et au passif des capitaux propres de l'établissement (dotation initiale, excédents capitalisés, bonis prescrits).

Le solde de la section de dotation est calculé par différence entre les dépenses de dotation de l'exercice (achat d'immobilisations) et les recettes de dotation de l'exercice (amortissements des immobilisations, bonis prescrits).

Au terme de l'exercice 2017, la section de dotation présente un excédent qui s'élève à 59 001,14 € (contre un solde excédentaire de 17 915,52 € en 2016 : le solde 2016 était à un niveau inférieur en raison de l'investissement relativement important qui avait été réalisé en 2016, à savoir une caisse automatique pour un total de 33k€).

Le solde 2017 traduit donc des dépenses d'investissement modérées au cours de l'exercice pour un total de 13 k€ :

- nouveau logiciel de reporting bancaire répondant aux nouvelles exigences déclaratives (4 k€)
- renouvellement d'une partie du parc informatique, amorti depuis plusieurs exercices, (8 k€)
- remplacement d'un moteur d'extraction d'air (1 k€)

Les recettes sont constituées quant à elle des amortissements des immobilisations à hauteur de 48 k€ et des bonis prescrits (non réclamés par les clients au bout de 2 ans) à hauteur de 24 k€.

Laurent DAUPLEY  
Directeur Général de la Caisse  
De Crédit Municipal de Rouen

## Annexe

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen est composé au 31/12/2017 des membres suivants :

- Monsieur Yvon ROBERT, Président,
- Madame Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, Vice-Présidente

Et par ordre alphabétique :

- Madame Sarah BALLUET
- Madame Marie CASTETS
- Madame Gwenaëlle CORNU-LE VERN
- Madame Geneviève FARCIS-NOLLET
- Madame Martine GALAS remplacée par Monsieur Gilles KINDELBERGER à partir du 2 novembre 2017
- Monsieur Gérard LARTIGUE
- Monsieur Michel LE LAN
- Monsieur Médéric MONESTIER
- Madame Anne-Emilie RAVACHE
- Monsieur Jean-Luc SCHROEDER
- Madame Sophie SIMONNET (non votante)
- Monsieur Christian PLATTIER